Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

Herausgeber: [s.n.]

Band: 6 (1999)

Heft: 1

Artikel: 1798 : un lieu de mémoire contradictoire : les commémorations dans les cantons de Vaud et d'Argovie

Autor: Lafontant, Chantal

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-16581

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1798: UN LIEU DE MEMOIRE CONTRADICTOIRE

LES COMMEMORATIONS DANS LES CANTONS DE VAUD ET D'ARGOVIE

CHANTAL LAFONTANT

Au printemps 1995, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un projet d'arrêté sur la célébration du 150e anniversaire de l'Etat fédéral suisse et du 200e anniversaire de la République helvétique.[1] Le pouvoir politique justifie cette décision par la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'Etat. Un tel débat entend préparer en particulier la révision totale de la constitution fédérale. Les célébrations doivent aussi être l'occasion de mettre en relief les rapports entre la Suisse et l'étranger. La Confédération prévoit de travailler en collaboration avec les cantons, les communes et les privés pour la préparation et la réalisation des manifestations.[2]

Si les célébrations de 1998 doivent porter surtout et avant tout sur la fondation de l'Etat fédéral en 1848, le Conseil fédéral veut y intégrer d'une manière explicite les 200 ans de la chute de l'Ancien Régime et de la proclamation de la République helvétique. Dans cette optique, le projet d'arrêté souligne l'importance de la République helvétique (1798–1803) pour la formation de la Suisse moderne: 1798 a notamment apporté l'égalité devant la loi, la liberté d'établissement, la séparation des pouvoirs, l'abolition du système féodal, la liberté du commerce et d'industrie. Mieux encore. Les anciens pays sujets tels que Vaud ou l'Argovie sont «libérés» à cette époque-là. Le Conseil fédéral invite ainsi les députés à se distancer d'une «historiographie ancienne» qui n'a souvent rien vu d'autre dans la République helvétique que l'occupation militaire, les pillages et les tribulations d'un Etat centralisé et unitaire jugé contraire à la culture politique du pays.

Le message se heurte néanmoins à l'opposition d'un nombre important de parlementaires, surtout au Conseil des Etats. Pour les adversaires du projet, la Suisse ne saurait célébrer la naissance d'un régime qui a été imposé par l'étranger et qui a vidé les cantons de leur réalité historique. Plusieurs députés des cantons de Suisse centrale, emmenés par le démocrate chrétien et conseiller aux Etats nidwaldien, Peter-Josef Schallberger, évoquent à la tribune les «horreurs» de la répression militaire à Nidwald où des femmes et des enfants périrent au combat, pour dénoncer toute célébration de 1798. Ces horreurs, soulignent-ils, sont encore présentes dans la mémoire de nombreux

Nidwaldiens.[3] Dans la foulée, des députés – issus du parti radical, de l'Union démocratique du centre et des Démocrates suisses – proposent de compléter l'arrêté fédéral en incluant le Traité de Westphalie de 1648 afin de célébrer les 350 ans de la séparation formelle entre la Suisse et l'Empire et la reconnaissance de l'indépendance de la Suisse. Pour certains, le message est à peine voilé: hier comme aujourd'hui, la Suisse doit se tenir à l'écart des affaires européennes. Cette proposition est cependant écartée par les Chambres fédérales, qui souhaitent concentrer les célébrations sur la création de l'Etat fédéral.

Du côté des partisans du jubilé de 1798, des voix s'élèvent, tant à droite qu'à gauche, pour rappeler que la création de l'Etat fédéral est également le résultat d'une rupture douloureuse avec l'ordre ancien, le fruit d'une longue guerre civile entre cantons catholiques et protestants. Ces arguments ne réussissent pas à convaincre la majorité des députés. 1798 est ressenti avant tout comme une époque conflictuelle et une rupture subie de l'extérieur, auquel s'oppose le moment consensuel de la création de l'Etat fédéral, le «type même du miracle helvétique» qui a permis après la guerre du *Sonderbund* de construire la Suisse moderne et de se tourner vers l'avenir. Seuls des membres du groupe des Démocrates suisses et de la Ligue des Tessinois, qui accusent les promoteurs du jubilé d'en faire une vaste propagande pour l'Europe, se montrent franchement hostiles à la célébration des 150 ans de l'Etat fédéral.

A l'issue de cette «guerre de tranchées», les parlementaires parviennent à un compromis. Le 150e anniversaire de la création de l'Etat fédéral sera «célébré» tandis que l'histoire de sa création et de son développement sera «commémorée». Le terme de «commémorer» doit permettre aux uns de rappeler par le souvenir un événement douloureux et aux autres l'avènement de la Suisse moderne.[4] Conformément à la décision du parlement, le nouvel arrêté fédéral du 6 octobre 1995 supprime toute référence formelle à la date de 1798, ainsi qu'à la mention du 200e anniversaire de la République helvétique.[5] Le pouvoir politique entend ainsi faire du jubilé une œuvre de rassemblement et non pas de division.

Les discussions qui agitent le parlement en 1995 ne sauraient se réduire à une simple querelle historique. Elles prennent place au sein d'un débat on ne peut plus contemporain, portant sur les orientations politiques de la Suisse et ses rapports avec l'Europe en particulier. Par ailleurs, ces débats ne se répartissent pas en fonction d'un seul clivage entre partisans et adversaires de la République helvétique. Ils témoignent d'une lecture de l'histoire et d'une utilisation politique très différenciées jusqu'au sein des «partisans» de 1798.[6]

En prenant l'exemple des cantons de Vaud et d'Argovie, cette contribution entend mettre en lumière les mécanismes qui ont engendré la constitution de «mémoires contradictoires», en relation avec les événements de 1798.[7] Rappelons

que ces deux cantons sont jusqu'en 1798 pays sujets – de l'Etat de Berne en ce qui concerne le pays de Vaud et l'Argovie inférieure[8] – et qu'ils doivent leur affranchissement à la Révolution de 1798. Dans cette optique, l'étude comparative des politiques commémoratives de ces deux cantons constitue une piste intéressante. Le questionnement sera conduit selon deux axes principaux qui s'entrecroisent. Le premier visera à atteindre les fondements de ces politiques commémoratives en analysant les conditions sociales et politiques qui ont présidé à leur genèse. Le second axe tentera d'analyser les formes et les enjeux – passés et actuels – des célébrations de 1798 dans ces deux cantons.

L'INVENTION DU 24 JANVIER 1798

Le calendrier officiel des fêtes du Canton de Vaud contient trois dates historiques: le 1er août, anniversaire du pacte fédéral de 1291; le 14 avril 1803, date de l'entrée du canton dans la Confédération; le 24 janvier 1798, journée de l'émancipation vaudoise. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, ces trois dates n'ont fait l'objet d'aucune commémoration particulière. En 1804, les autorités vaudoises ont bien organisé quelque cérémonie officielle pour célébrer le 14 avril 1803. Suite à la défaite de Napoléon et à l'entrée des troupes alliées en Suisse, les autorités vaudoises suppriment un anniversaire devenu embarrassant, puisqu'il trouve ses origines dans l'Acte de Médiation imposé par Bonaparte en 1803.[9] L'anniversaire du 14 avril tombe ainsi en désuétude jusqu'à son cinquantenaire, en 1853. Sous l'impulsion de libéraux vaudois, la date est réintroduite dans le calendrier des anniversaires historiques du canton. Les manifestations sont cependant fort discrètes. Le gouvernement radical vaudois, qui a préféré pendant plusieurs années célébrer l'anniversaire de la révolution radicale de 1845, se borne en effet à tirer une salve d'artillerie pour rappeler le souvenir de cet événement.[10]

C'est Edouard Secretan, député et rédacteur en chef du quotidien libéral vaudois la *Gazette de Lausanne,* qui suggère pour la première fois de mettre en honneur le 24 janvier 1798, à côté du 14 avril 1803.[11] En février 1897, Secretan demande au Grand Conseil un décret de commémoration pour célébrer la date du 24 janvier 1798. La proposition est acceptée à l'unanimité et renvoyée au Conseil d'Etat. Le contexte de l'époque est favorable à une telle célébration. A la fin du XIXe siècle, commémorations et fêtes historiques prolifèrent en Suisse, comme presque partout en Europe. Les fêtes jubilaires de la bataille de Sempach et le 600e anniversaire de l'alliance des Waldstätten en 1891 – le premier août est déclaré pour la première fois jour de fête nationale par le Conseil fédéral – sont célébrés avec faste. C'est l'une des manières que l'Etat

radical adopte pour fortifier la cohésion nationale. Dans les cantons, les fêtes commémorant un événement ou une figure historiques se multiplient: leur usage devient partie prenante de la définition identitaire. La fête du premier centenaire de l'indépendance vaudoise va également en ce sens. Elle doit être l'occasion de sceller l'identité du canton et d'affirmer le pouvoir cantonal par rapport à l'Etat central. De rupture avec la Berne fédérale, il n'en est cependant point question en 1898. Les discours officiels situent clairement le nationalisme vaudois dans le cadre du nationalisme suisse. La commémoration du 24 janvier se prête également à la consolidation de l'unité vaudoise prônée par les radicaux et les libéraux contre la «menace» socialiste. Sur le terrain politique, plusieurs orateurs s'accordent pour souligner l'aspect paisible de la révolution vaudoise. C'est ce qu'affirme par exemple le président du Conseil d'Etat et futur conseiller fédéral radical Marc Ruchet: «Gloire soit donc à cette révolution paisible qui nous laisse de si heureux souvenirs. Pas de vie humaine à déplorer; personne de frappé dans son honneur ou dans ses biens; les convictions religieuses n'ont point souffert et nul n'a été molesté dans ses opinions.»[12]

Pour incruster dans les esprits de la population cet événement, un vaste programme est mis sur pied. Les festivités centrées à Lausanne prévoient notamment l'inauguration de pierres commémoratives à la Cathédrale et à la Palud, la représentation du «Davel» de Virgile Rossel – célébré comme le précurseur de l'indépendance vaudoise –, la plantation d'arbres dans la ville, en souvenir des arbres de la liberté dressés en 1798. Dans les décennies qui suivent le premier centenaire, la ferveur patriotique semble s'estomper. Contrairement à d'autres fêtes cantonales, comme le 1er mars neuchâtelois, le 24 janvier ne sera pas chômé dans le Pays de Vaud et aucune manifestation d'envergure n'est organisée jusqu'en 1948. Seuls quelques discours et la présence du drapeau vert de la République lémanique, flottant sur la place de la Palud à une fenêtre de l'immeuble où l'indépendance vaudoise a été jadis proclamée, rappelleront chaque année le souvenir de cet événement.

En 1948, à l'occasion du 150e anniversaire, le Conseil d'Etat propose d'allouer un crédit de 50'000 francs pour donner un nouvel éclat à la fête. Des parlementaires radicaux et libéraux jugent la somme trop élevée, au regard des difficultés financières auxquelles l'Etat doit faire face. Ainsi, le député radical Hector Bron intervient pour que le crédit soit ramené à 10'000 francs. Du côté popiste, on souhaite en revanche fêter avec brio la libération du Pays de Vaud. La majorité du Grand Conseil, qui ne veut pas laisser la gauche s'emparer du drapeau des traditions historiques vaudoises, finit par voter le crédit requis. Dans le contexte difficile de l'après-guerre, il convient aux yeux du gouvernement de dépasser les contradictions politiques et sociales en organisant

un anniversaire placé sous le signe de la souveraineté et de l'union des Vaudois. La commémoration du 24 janvier doit être source de leçon pour le présent et l'avenir. Les enseignements à transmettre à la population varient considérablement suivant la couleur politique. Pour des députés popistes, le souvenir du 24 janvier doit surtout aider les Vaudois à se libérer de la «nouvelle féodalité»: «les trusts, la grosse industrie, la finance». Pour plusieurs députés, bourgeois ceux-là, la révolution vaudoise démontre la capacité des Vaudois d'accomplir des changements dans le calme, en respectant les institutions et la propriété, suivant le «besoin d'ordre inné chez les Vaudois»![13]

LE 24 JANVIER: UNE «REVOLUTION PACIFIQUE ET SPONTANEE»

Il est frappant de constater que les commémorations du centenaire et du cent-cinquantième associent d'une manière quasi exclusive 1798 à l'affranchissement de la tutelle bernoise et aux origines de l'indépendance du canton de Vaud. Rares sont les voix qui s'élèvent pour souligner le double aspect des événements de 1798: l'indépendance du pays de Vaud et l'avènement d'un nouveau régime en Suisse. Entre le 24 janvier 1798 – au plus tard, à la fin du mois de mars 1798 – et le 14 avril 1803, les cinq années où le pays de Vaud partage le destin de la République helvétique en tant que «Canton du Léman» sont comme oubliées ou – dans les rares cas où il en fait mention – réduites le plus souvent à cinq années de sacrifices, de guerres et d'invasions étrangères. Dans cette optique, la «révolution pacifique et spontanée» du 24 janvier s'oppose à la révolution helvétique imposée par l'étranger. La vision idéalisée d'une révolution vaudoise spontanée et paisible, réduite aux premières semaines de l'année 1798, a empreint la culture historique jusque dans l'histoire récente. En 1996, les députés du Grand Conseil vaudois allouent avec une belle unanimité un crédit de 1,6 millions destiné à financer les festivités du bicentenaire de la révolution vaudoise. Le gouvernement vaudois entend ainsi «donner l'occasion au Canton de réaffirmer son identité propre, façonnée à l'époque par des personnes enthousiastes et ouvertes aux idées égalitaires et démocratiques» et rappeler le respect des minorités. En même temps, le souvenir des événements de 1798 doit susciter une réflexion sur des questions passées ou en prise directe avec l'actualité, en particulier l'intégration de la Suisse à l'Europe. [14]
Dans la continuité des précédents anniversaires, le groupe de travail, présidé par le député libéral Maurice Meylan, auquel le Conseil d'Etat a confié, en 1995, la tâche de proposer un programme de manifestations commémoratives, choisit de mettre l'accent sur la date phare du 24 janvier 1798.[15] Aucun

débat n'agite le Grand Conseil sur l'opportunité de célébrer en même temps les 200 ans de la République helvétique.[16] De même au niveau fédéral, aucun conseiller national ou aux Etats vaudois ne s'engage, – à ma connaissance – en faveur du premier projet du Conseil fédéral sur la célébration du 200e anniversaire de la République helvétique.

Si plusieurs créations du bicentenaire (publications, expositions et créations artistiques) prennent en compte les apports les plus récents de la recherche historique et s'efforcent de «tordre le cou» à certains préjugés – idéalisation ou au contraire diabolisation du régime bernois; unanimité des Vaudois dans la conquête de leur indépendance; exceptionnalité des résistances des montagnes[17] – elles se concentrent le plus souvent sur les premières semaines de l'indépendance vaudoise ou portent leurs regards en amont, sur la période bernoise.[18] Quant aux traditionnels discours du 24 janvier, les orateurs politiques vaudois ne font que de rares allusions à la République helvétique et s'attachent souvent, comme dans le passé, à souligner le caractère paisible de la révolution vaudoise, passant ainsi sous silence les clivages politiques et les conflits armés de l'époque. C'est ce qu'exprime par exemple le président du Conseil d'Etat vaudois, l'écologiste Philippe Biéler, à l'occasion des cérémonies officielles, le 24 janvier 1998: «Notre Révolution fut faite à la vaudoise, propre en ordre, les Bernois ont été chassés poliment. Nous pouvons en être fiers. Pas une goutte de sang versée, aucun mort, ce n'est pas tous les jours qu'une révolution est aussi pacifique. C'est la preuve que d'importants changements peuvent avoir lieu, sans violence, dans le respect des droits de chacun.»[19]

LE JUBILE DE 1998: UNE NOUVELLE IMAGE DE L'ARGOVIE

Au contraire du canton de Vaud, 1798 n'a fait l'objet d'aucune manifestation particulière dans le canton d'Argovie jusqu'en 1998. Ainsi, le calendrier des fêtes officielles du canton ne comprend-il ni la rupture des Argoviens avec le pouvoir bernois, le 30 janvier 1798, ni même le choix d'Aarau comme capitale provisoire de la République helvétique, le 3 mai 1798. L'*Aargauer Tagblatt* a pourtant relaté les manifestations organisées dans le canton de Vaud à l'occasion du premier centenaire de l'indépendance, en 1898.[20] Fait significatif, il insiste alors sur le fait qu'aucun ressentiment contre Berne et les autres cantons ne s'est manifesté à cette occasion. Quelques semaines plus tard, le journal argovien porte une attention particulière aux commémorations organisées dans le canton de Berne en souvenir de la bataille de Neuenegg, où les armées bernoises ont infligé une défaite aux troupes françaises, au début du mois de mars 1798.[21]

Soucieuses de ne pas froisser leur puissant voisin et les autres confédérés, les autorités argoviennes préfèrent célébrer, cinq ans plus tard, le centenaire de la création du canton d'Argovie en 1803 et son entrée dans la Confédération. Les premiers pas de l'émancipation et la fin du «joug aristocratique» remontent donc à 1803 et non pas à 1798.[22] Au mieux, des historiens[23] présentent la période helvétique comme un simple prélude à la véritable création du canton d'Argovie en 1803 qui fixe les frontières actuelles du canton avec l'intégration du comté de Baden, du Freiamt et du Fricktal.

C'est le syndic de la ville d'Aarau, le radical Markus Meyer, qui propose pour la première fois au Grand Conseil du canton d'Argovie de célébrer les 200 ans de la «Suisse moderne». Dans un postulat adressé le 26 septembre 1989,[24] le politicien argovien évoque, d'une part, le manque d'enthousiasme que suscitent dans son canton les préparatifs du 700e anniversaire de la Confédération – dont les valeurs sont jugées peu compatibles avec celles de la Suisse moderne –, d'autre part, le rôle phare joué par l'Argovie dans l'avènement de la Suisse moderne en 1798: la ville d'Aarau a été la première capitale de la République helvétique et diverses personnalités argoviennes – Philippe Albert Stapfer et Albrecht Rengger, entre autres – ont exercé une influence majeure sur le nouveau régime. Après avoir vaincu les réserves de certaines parties du canton, notamment celles qui se sont opposées à l'avènement du nouveau régime en 1798 – les régions catholiques des Freie Ämter en particulier – le Grand Conseil approuve en 1996 un crédit de 2,6 millions de francs destiné au jubilé des 200 ans de l'Helvétique.[25] Le programme prévoit de nombreuses manifestations dans tout le canton, dont une cérémonie officielle, un congrès des Suisses à l'étranger, la publication d'un livre et d'un CD-Rom sur l'Helvétique, un spectacle musical. L'Argovie choisit ainsi de rappeler avec faste la création de la République helvétique et se proclame «Canton helvétique par excellence». Aussi n'est-il pas surprenant de trouver, au niveau fédéral, parmi les plus chauds partisans de la célébration du 200e anniversaire de la République helvétique, des parlementaires argoviens.[26]

Le jubilé est censé renforcer la cohésion entre les différentes parties du canton et surtout promouvoir une nouvelle image – celle d'un canton moderne et dynamique – à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.[27] En même temps, il entend ressusciter l'esprit de renouveau qui avait habité les Confédérés en 1798, pour «trouver des antidotes contre la résignation et le pessimisme ambiants et développer avec la jeunesse de nouvelles visions et de nouveaux projets».[28] Mieux encore, les célébrations doivent permettre aux Argoviens de se défaire de leur complexe d'infériorité, *Minderwertigkeitskomplex,* soigneusement cultivé. Dans cette perspective, le slogan français «Allons-y, Argovie» – la version allemande «Aargau, vorwärts, marsch» est intention-

nellement écartée – entend montrer à la fois l'influence de la France révolutionnaire dans le processus de renouveau en 1798, l'esprit d'ouverture du canton et le dynamisme de sa population.[29]

La volonté des politiciens argoviens de conférer un rôle de premier plan au canton apparaît à l'occasion de l'acte officiel du 17 janvier 1998. Au milieu des années 1990, les autorités argoviennes ont exprimé au Conseil fédéral leur désir de jouer un rôle particulier en donnant le coup d'envoi de l'année commémorative à Aarau en 1998. Cette initiative est accueillie favorablement par l'Office fédéral de la culture, non mécontent de pouvoir soutenir un canton décidé à célébrer la création de la République helvétique. Le 17 janvier 1998, le Conseil fédéral au complet, des représentants des Chambres et de tous les cantons participent, ce jour-là, à la Stadtkirche d'Aarau, à la première des manifestations marquant les 200 ans de la Suisse moderne et le 150e anniversaire de l'Etat fédéral. Plusieurs voix, orchestrées par le conseiller aux Etats et démocrate chrétien appenzellois, Carlo Schmid, s'étaient élevées pour protester contre la présence des autorités fédérales à cet acte officiel. Aussi, pour éviter d'offenser certains cantons, le thème de la journée «La Suisse moderne – une lutte permanente pour la liberté et la démocratie» ne comporte-t-il pas de référence formelle à la République helvétique.[30] Quant à l'intitulé du projet «200 ans de Suisse moderne», il veut suggérer que la Suisse moderne est le résultat d'un long processus de transformation trouvant son origine en 1798. Les pouvoirs publics argoviens ne lésinent pas sur les moyens pour conférer à l'événement toute sa solennité. Cortèges des autorités fédérales et cantonales, discours et banquets marquent la journée du 17 janvier 1998.

MYOPIE HISTORIQUE

Ce regard comparatif aura permis de mettre en évidence la présence de «mémoires contradictoires» en relation avec les événements de 1798. Après avoir négligé pendant deux siècles la période de la République helvétique, les autorités argoviennes se sont efforcées de promouvoir au rang de «lieu de mémoire» l'avènement du nouveau régime en Argovie. Dans cette perspective, elles ont également entrepris de réévaluer la date de 1798 et le rôle joué par l'Argovie. Dans le canton de Vaud, la République helvétique demeure, au contraire, une période délibérément négligée, un «non-lieu de mémoire» auquel s'oppose la «date mémorable» du 24 janvier 1798. Si les jubilés dans les cantons de Vaud et d'Argovie se distinguent par leur manière de considérer les événements de 1798, ils témoignent en revanche d'une même myopie historique. Les bouleversements sociaux et économiques engendrés par la créa-

tion de la République helvétique s'effacent ici devant une opération de marketing destinée à renouveler l'image du canton et là devant l'image idéalisée d'une révolution pacifique réduite aux premières semaines de l'année 1798.

Notes

1 «Message concernant l'organisation et le financement du 150e anniversaire de l'Etat fédéral suisse et du 200e anniversaire de la République helvétique du 1er mars 1995», *Feuille fédérale,* vol. II, Belp 1995, 903–920.

2 Sur le phénomène des commémorations dans la culture européenne, voir notamment William M. Johnston, *Post-modernisme et Bimillénaire. Le culte des anniversaires dans la culture contemporaine,* Paris 1992. Pierre Nora, «L'ère de la commémoration», in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire,* Paris 1997 (1992), 4687–4719. Emil Brix et Hannes Stekl (éd.), *Der Kampf um das Gedächtnis: Öffentliche Gedenktage in Mitteleuropa,* Wien 1997.

3 Sur les débats au parlement voir en particulier *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Conseil national,* session d'été 1995, vol. III 1995, 1159–1181. *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Conseil des Etats,* session d'automne 1995, vol. IV 1995, 810–824. «Die Helvetik 1995 vor dem Parlament. Eine Umschau in der Presse» zusammengestellt von Christian Simon, in *Sozioökonomische Strukturen. Frauengeschichte/Geschlechtergeschichte,* Basel; Frankfurt am Main 1997, 255–269.

4 Cette distinction «diplomatique» ne sera guère effectuée dans la pratique. Ainsi, dans le canton de Vaud, les termes de commémorer et célébrer sont utilisés conjointement dans le programme des manifestations du bicentenaire de la révolution vaudoise.

5 «Arrêté fédéral concernant la célébration du 150e anniversaire de l'Etat fédéral suisse», *Feuille fédérale,* vol. IV, Belp 1995, 557 sq.

6 Ces débats ne sont pas sans rappeler les polémiques engagées en France à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française. Sur ce sujet consulter notamment, Pascal Ory, *UNE NATION pour mémoire. 1889, 1939, 1989 trois jubilés révolutionnaires,* Paris 1992. Steven L. Kaplan, *Adieu 89,* Paris 1993.

7 Au cours de ces dernières années, diverses études ont été réalisées sur les commémorations cantonales. Parmi les travaux les plus récents, on consultera Alexandra Moulin, «Die Erinnerung an die Revolution. Zu den Gedenkfeiern im Unterwallis» in Alexandra Moulin et Thomas Antonietti (éd.), *1798: Revolution im Wallis,* Sitten 1998, 253–274. Philippe Henry (dir.), *La mémoire de la Révolution neuchâteloise de 1848,* Hauterive 1997.

8 Sous l'Ancien Régime, le territoire actuel du canton d'Argovie était divisé en quatre parties. L'Argovie inférieure – qui comprenait notamment la ville d'Aarau – était pays sujet de l'Etat de Berne; le comté de Baden et les Freiämter étaient des bailliages communs des Cantons souverains; le Fricktal était sous la souveraineté de la maison autrichienne.

9 Sur les anniversaires historiques dans le canton de Vaud, voir Denis Pittet, *Le centenaire de 1903 ou la recherche de l'identité,* Mémoire de licence en histoire sous la dir. du Prof. Hans Ulrich Jost, Université de Lausanne, 1984. Johnny Seara, *Deux siècles de commémorations vaudoises: la mémoire collective entre savoirs historiques et enjeux politiques,* Mémoire de licence en histoire sous la dir. du Prof. François Jequier, Université de Lausanne, 1997. Chantal Lafontant, «L'invention du 24 janvier: le premier centenaire de l'indépendance vaudoise», in *De l'ours à la cocarde. Régime bernois et Révolution en Pays de vaud (1536 à 1798),* Lausanne 1998, 428–439. A cette liste s'ajoutent deux articles consacrés au centenaire de 1798 en Suisse, notamment dans les cantons de Berne, du Tessin, de Thurgovie, de Vaud, du Valais et de Suisse centrale: Liliane Eggli, «Am ‹Wendepunkt unserer vaterländischer Geschichte›. Das Helvetikbild und das Jahr 1798 im Rückblick der Erinnerungs-

feiern von 1898», *Etudes et Sources* 24 (1998), 53–80 et Marc Vuilleumier, «Le Centenaire de 1798 en Suisse: les contradictions d'une mémoire", *ibidem,* 81–129. Ce tout récent numéro consacré aux commémorations de l'histoire suisse n'a pas pu être intégré dans le cadre de cet article.

10 Seara (voir note 9), 24–35.

11 L'idée de célébrer le 24 janvier avait déjà été soutenue au sein de la Société d'histoire de la Suisse romande, dans sa séance du printemps 1892 à Vevey, *Bulletin des séances du Grand Conseil vaudois,* Rapports, Pièces annexes (11 mai 1897), 236–240.

12 *Gazette de Lausanne et Journal suisse* 19 (mardi 25 janvier 1898).

13 *Bulletin des séances du Grand Conseil vaudois* 23 (séance du mardi 9 décembre 1947). Sur les commémorations de 1948, voir également le Dossier de presse 1948 aux Archives de la Ville de Lausanne (AVL).

14 *Journal du Bicentenaire* 1 (mai 1997), 4.

15 *Bulletin des séances du Grand Conseil* (séance du mardi 7 mai 1996), 270–287.

16 Informations aimablement transmises par Michel Glardon, député au Grand Conseil vaudois.

17 Pour toute étude sur l'Ancien Régime en Pays de Vaud et les premières semaines de la révolution de 1798, voir François Flouck, Patrick-R. Monbaron, Marianne Stubenvoll (et al.), *De l'ours à la cocarde. Régime bernois et Révolution en Pays de vaud (1536 à 1798),* Lausanne 1998.

18 Le film du cinéaste Claude Champion «Fin de siècle» est une des rares productions du bicentenaire à s'intéresser également à la période helvétique.

19 Archives sonores «24 janvier 1998. 200e anniversaire de la Révolution vaudoise», Archives de la Ville de Lausanne.

20 *Aargauer Tagblatt* 23 (25. Januar 1898), 3.

21 *Aargauer Tagblatt* 63 (6. März 1898), 2.

22 *Verhandlungen des Grossen Rates des Kantons Aargau in der Amtsperiode 1901 bis 1905,* Aarau 1905, 338.

23 Hans Rudolf Stauffacher, «Erneuerung oder Fremdherrschaft? Die Helvetik in der aargauischen Geschichtsschreibung – eine Einleitung», in *Revolution im Aargau. Umsturz – Aufbruch – Widerstand 1798–1803,* Aarau 1997, 7–14.

24 *Verhandlungen des Aargauischen Grossen Rates. Amtsperiode 1989–1993*. Bd. I. Amtsjahre 1989/90 und 1990/91, Aarau, 365 sq.

25 A cette somme s'ajoutait 1,125 millions de francs, provenant du fonds de la loterie, destiné à des travaux de recherche. Le résultat de ces travaux fut publié dans l'ouvrage (avec CD-Rom) *Revolution im Aargau* (voir note 23).

26 Notamment, le conseiller national du groupe de l'Alliance des indépendants, Samuel Meier, et le conseiller aux Etats radical, Willy Loretan.

27 Informations aimablement communiquées par Ulrich Weber, responsable de la commémoration de 1998 dans le canton d'Argovie.

28 Voir la page internet «Célébrations des ‹200 ans de la Suisse moderne›. Acte officiel du Jubilé du canton d'Argovie le 17 janvier 1998» (http://www.1998.ch/Ver)

29 *Allons-y, Argovie! 200 Jahre moderne Schweiz. Der Kanton Aargau im Jubiläumsjahr 1998. Ein Handbuch.* Ce manuel dactylographié était destiné aux communes et aux personnes intéressées par la planification du jubilé.

30 Le Conseil fédéral avait assorti sa présence in corpore lors de l'acte officiel du 17 janvier 1998 à la condition que les autorités argoviennes obtiennent l'accord de tous les cantons. Chose qui fut faite. Informations aimablement communiquées par Ulrich Weber, responsable de la commémoration de 1998 dans le canton d'Argovie.

ZUSAMMENFASSUNG

1798: EIN WIDERSPRÜCHLICHER «LIEU DE MEMOIRE». DIE JUBILÄUMSFEIERLICHKEITEN DER KANTONE WAADT UND AARGAU

Die Helvetische Revolution wird sehr unterschiedlich beurteilt. Für die einen wurden damals die Fundamente der modernen Schweiz gelegt. Für die anderen ist sie in erster Linie mit der französischen Invasion verbunden sowie mit der Bedrückung durch einen unitarischen, zentralisierten Staat, der die historisch gewachsene Bedeutung der Kantone aushöhlte. Diese Unterschiede sind heute noch sehr gegenwärtig, das zeigte sich 1995 anlässlich der Debatte im nationalen Parlament über die Feiern zum 150. Geburtstag des Bundesstaates und zum 200. Jahrestag der Helvetischen Revolution.

Anhand der Jubiläumspolitik der Kantone Waadt und Aargau beleuchtet der Artikel die Mechanismen, welche die Grundlage gegensätzlicher Erinnerungen an 1798 bildeten.

Nachdem sie die Helvetik 200 Jahre lang nicht beachtet hatten, engagierten sich die aargauischen Behörden 1990 sehr dafür, die Etablierung eines neuen Regimes im Jahr 1798 zu einem *lieu de mémoire* zu machen. Dabei wurden das Jahr 1798 und die damalige Rolle des Aargaus einer Neubeurteilung unterzogen. Im Kanton Waadt dagegen bleibt die Helvetik eine mit Bedacht vernachlässigte Zeit, ein *non-lieu de mémoire*. Im Gegensatz dazu steht für die Waadt der 24. Januar 1798, als die bernische Herrschaft beendet wurde.

Die Jubiläen der Kantone Aargau und Waadt unterscheiden sich zwar in der Art, wie zurückgeschaut wird, sie zeugen jedoch beide von historischer Kurzsichtigkeit. Im Aargau verblassen die sozialen und wirtschaftlichen Umwälzungen im Gefolge der Helvetischen Revolution unter dem Einfluss einer Marketingstrategie, die darauf abzielt, das Image des Kantons zu erneuern. In der Waadt verschwinden sie hinter der idealisierten Erinnerung an eine auf die ersten Wochen des Jahres 1798 reduzierte, friedliche Revolution.

(Übersetzung: Albert Schnyder)